



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 8 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 21

Etaient présents (17) : CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (4) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique à FOUR Franck ; RAIGNE Philippe à JEANDILLOU Corinne

Absents excusés (4) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAUBARY Dominique ; RAIGNE Philippe ;

Absents (4) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ;

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2023-61 : Subvention à l'association d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées Briance Combadé

Monsieur le Président informe les élus que la communauté de communes a reçu un courrier de demande de subvention de l'association d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées Briance Combadé. Le service mandataire et le service de repas à domicile ont été transféré à l'association des personnes âgées du pays Monts et Barrages, mais le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) reste hébergé par cette association, qui se retrouve sans ressources aujourd'hui. Cette situation devrait être provisoire, puisque normalement dans les 2 ans à venir, le SSIAD devrait fusionner avec une association d'aide à la personne

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20230918-2023-61-DE
Date de réception en préfecture 19/09/2023

La subvention demandée est de 100 € pour l'année 2023. Elle servira essentiellement à couvrir des frais d'assurance du Président de cette association.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (4 abstentions : Mme SERRUT, M. FORESTIER, M. DAUDE, M. WAMPACH et 1 opposition : M. LAVAUD) :

- **DE VERSER** une subvention de 100 € pour l'année 2023 à l'association d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées Briance Combade ;
- **DE PRECISER** que cette somme est inscrite au budget de la collectivité.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 18 septembre 2023***



**Le Président
Yves LE GOUFFE**